L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 20 FEVRIER.

France.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Les Marchés de Lyon.

Le rapport fait à l'Assemblée sur les marchés de Lyon pendant la guerre a révélé un gaspillage effroyable et des actes infâmes. L'ancien préfet de Lyon après le 4 septembre, M. Challemel Lacour, a essayé de justifier sa dictature pendant la séance du 13 janvier.

Nous empruntons à la *Patrie*, l'aperçu de cette séance:

Il avait été question, avant la séance d'hier, d'une demande d'ajournement de la discussion sur les marchés de Lyon. Cet ajournement, M. Challemel Lacour le demande devant être motivé par la publication du rapport de M. de Sugny, qui a été distribué qu'hier et qui est inquiète l'ensemble de l'administration de Lyon et du département du Rhône, depuis le septième jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée nationale. Toutefois, il n'a pas cru devoir suite à ce projet, et à deux heures et demie, M. Challemel Lacour monta à la tribune, d'où il ne devait descendre qu'à six heures.

M. Challemel-Lacour est un révolutionnaire à tête froide. Il n'a point la longue, le schématisme de M. Gambetta; ce n'est pas un tribun. Sa tenue est correcte; il est petit et cette Virgile à la barbe de M. Jules Simon, l'ennemi personnel des poètes latins. Il ne manque ni de sérénité, ni de prétention dans le langage, et son débit net, détachant chaque phrase, coupé de fragments repus, a une nuance très marquée de pédantisme. L'orateur est d'ailleurs maître de sa parole, sous laquelle on sentide sourdes colères et des haines contenues, mais qui s'écarte rarement de la forme parlementaire. Les hommes comme M. Challemel-Lacour ne sont pas les moins dangereux; ils fournissent à l'armée révolutionnaire des chefs quelquefois plus redoutables que les tribuns à grosses voix et à geste tumultueux. On a vu de ces têtes froides à l'œuvre en 93, et on sait ce dont elles sont capables.

Le discours de l'ancien préfet de Lyon a été autre chose que la justification et l'apologie de la dictature révolutionnaire. Les lois, les règlements, la comptabilité, le respect de la liberté et de la fortune des citoyens n'existent pas pour ceux qui, au lendemain d'une révolution, mettent la main sur le pouvoir. Ils n'ont d'autre règle que leur bon plaisir, qu'ils appellent toujours pompeusement salut public, et cela en vertu de ce principe, bien découvert par M. Gambetta, et cynique, mais proférée par lui, que la fin excuse les moyens. Aussi leur est-il bien facile de répondre à toutes les accusations sur le sujet: M. Challemel-Lacour a pu, en d'autres séances de défense, il a conclu des marchés précipités, onéreux, quelques-uns quelquefois; il a pactisé avec l'émeute, laissé assassiner le commandant Arnaud; qu'est-ce que tout cela? Il a obéi à des préoccupations de son patriotisme et de ses opinions républicaines. Il n'en faut pas davantage pour les amnistier, qu'il ait pu, en outre, en agir ainsi, qu'il ait voulu faire pour l'intérêt, qu'il ait voulu faire pour l'intérêt, qu'il ait voulu faire pour l'intérêt